

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-9-2

N° applicatif 4583

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service grands projets Nord

Service consulté

CONVENTION SUBVENTION FEDER - COLLÈGE DE REICHSHOFFEN

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de la convention attributive d'une aide européenne FEDER, relative au projet de rénovation énergétique du collège Françoise Dolto de Reichshoffen, dans le cadre du dispositif REACT-EU.

Sur un coût total des dépenses d'efficacité énergétique de 1 041 389,78 €, la subvention FEDER maximum attribuée s'élève à 833 111,83 €, soit un taux de cofinancement de 80 %.

Le programme technique détaillé de l'opération de restructuration du collège de Reichshoffen a été approuvé par délibération n° CP/2017/234 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin le 12/06/2017. Les études d'avant-projet définitif ont été approuvées par délibération n° CP/2019/285 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin le 08/07/2019.

Outre des travaux de restructuration fonctionnelle des espaces, l'opération englobe des travaux de rénovation thermique portant sur l'isolation (sous-dallage, plancher bas des combles, façades, sous-étanchéité) et la création d'une nouvelle chaufferie.

Le coût total de l'opération s'élève à 8 150 000 €, dont un montant de 1 041 389,78 € correspondant à l'assiette éligible au programme Fonds européen de Développement Régional (FEDER) pour les dépenses liées aux travaux de rénovation énergétique.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional de programmation FEDER-FSE-IEJ du 20 juin 2022, une subvention maximum de 833 111,83 € pourra être sollicitée (en une fois ou en plusieurs acomptes) au titre du programme FEDER Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, après justification des dépenses réalisées.

La subvention intervient dans le cadre du dispositif REACT-EU, visant à favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie COVID-19 et à faciliter une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

La présente convention, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec la Région Grand Est, autorité de gestion du FEDER, a pour objet de préciser les modalités d'attribution à la Collectivité européenne d'Alsace d'une aide européenne d'un montant maximum de 833 111,83 €, au titre du FEDER, pour l'opération de rénovation énergétique du collège Françoise Dolto de Reichshoffen.

La réalisation de l'opération s'inscrit dans la période du 01/03/2020 au 31/12/2023 conformément au calendrier précisé dans l'annexe technique et financière jointe à la convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser la Collectivité européenne d'Alsace à percevoir une aide européenne d'un montant maximum de 833 111,83 €, au titre du Fonds européen de Développement Régional (FEDER), pour l'opération de rénovation énergétique du collège Françoise Dolto à Reichshoffen sur l'Opération P200O030 Enveloppe P200E09 Natana : 3994-13-13172-221 ;
- d'approuver les termes de la convention d'attribution de cette aide, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec la Région Grand Est, autorité de gestion du FEDER ;
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY